

## **919<sup>e</sup> SÉANCE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 mai 2021 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et  
messieurs les conseillers

Réal Dubé  
Éric Pinard  
Michel Patry  
Louis Gagnon  
Sonia Leblanc  
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de  
monsieur le maire

René Dubé

Sont également présents à cette séance messieurs Daniel Cliche, directeur général, et Pierre Deslauriers, trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **2021-05-11-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section XI. Divers, ajouter les points suivants :

2. Arrérages de taxes – Immeuble sis au 20, rue Row – Mandat pour exécution du jugement numéro 605-22-002871-184
3. Règlement numéro 295-2006 concernant l'utilisation extérieure de l'eau provenant du réseau d'adduction et de distribution d'eau et applicable par la Sûreté du Québec – Modalités temporaires dans le cadre du projet de réfection d'une portion des rues de la Savane et Grande Allée – Approbation
4. Projet « Aménagement Cavelier/Galinée » – Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 – Région touristique de la Baie-James, volet 3 – Demande d'aide financière – Autorisation et signataire

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-05-11-02**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA 918<sup>E</sup> SÉANCE**  
**ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- QUE le procès-verbal de la 918<sup>e</sup> séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-05-11-03**  
**COMPTES PAYÉS ET À PAYER**  
**ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE les comptes payés et prélèvements en avril 2021, qui s'élèvent à 214 461,28 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 30 avril 2021, qui s'élèvent à 71 051,70 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois d'avril 2021, qui s'élèvent à 239 166,19 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-05-11-04**  
**COMMISSION MUNICIPALE CONSULTATIVE**  
**SOUTIEN AUX ORGANISMES – SUBVENTIONS**  
**APPROBATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Commission municipale consultative – Soutien aux organismes constitue l'intervenant privilégié de la Ville de Matagami pour l'attribution de ses contributions financières aux organismes du milieu;

ATTENDU QUE la Ville dispose, dans son budget annuel 2021, de crédits de 10 000 \$ pour le versement de contribution par la Commission municipale consultative;

ATTENDU QUE la Société d'aide au développement des collectivités de Matagami a offert à la Ville de bonifier de 5 000 \$ le montant des contributions aux organismes du milieu, faisant en sorte que les crédits totaux 2021 s'élèvent à 15 000 \$;

ATTENDU QUE ladite commission a émis ses recommandations dans son rapport du 13 avril 2021.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'APPROUVER les recommandations de subventions pour l'année 2021, telles que présentées par la Commission municipale consultative – Soutien aux organismes. Les recommandations sont les suivantes :

Organisme	Demande	Recommandation	Subvention
<b>Centre de récupération et de bénévolat de Matagami</b> Aide au logement	1 500 \$	1 000 \$	1 000 \$
<b>Club motoneige de Matagami inc.</b> Construction d'un coffre à outils	1 000 \$	250 \$	250 \$
<b>Le Complexe des Rapides</b> Rénovations	1 500 \$	1 000 \$	1 000 \$
<b>Club des Abeilles</b> Achat de matériel	400 \$	400 \$	400 \$
<b>Groupe aux Fées Laine</b> Achat de matériel	2 220 \$	1 000 \$	1 000 \$
<b>Campeurs du Nord</b> Achat de matériel	4 500 \$	1 000 \$	1 000 \$
<b>Solidarité Alimentaire Matagami</b> Achat de matériel	1 400 \$	1 000 \$	1 000 \$
<b>Club de dard Matagami</b> Achat de matériel	1 200 \$	300 \$	300 \$
<b>Club de golf</b> Réfection du pont trou 9	1 500 \$	500 \$	500 \$
<b>CDC Matagami</b> Rénovations pour accessibilité au 180, place du Commerce	2 500 \$	2 000 \$	2 000 \$
<b>La Fabrique Sacré-Cœur</b> Achat de matériel	500 \$	300 \$	300 \$
<b>M<sup>me</sup> Catherine Blouin</b> Confection de couverture pour les patients en oncologie	4 890 \$	2 500 \$	2 500 \$
<b>Centre Unissons la Famille</b> Fonds pour relocalisation	1 500 \$	750 \$	750 \$
<b>Service de garde – École Galinée</b> Achat de matériel	2 123 \$	1 000 \$	1 000 \$
<b>CPE des P'tits Maringouins</b> Achat de matériel	2 500 \$	1 000 \$	1 000 \$
<b>École Le Delta</b>			
• Soutien à la programmation de fin d'année	700 \$	500 \$	500 \$
• Soutien à la programmation de fin d'année	700 \$	500 \$	500 \$

- DE VERSER lesdites contributions s'élevant à un total de 15 000 \$;
- ET DE REMERCIER la Société d'aide au développement des collectivités de Matagami pour sa contribution financière de 5 000 \$ en soutien aux organismes du milieu.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-05-11-05**

**MINE MATAGAMI, UNE COMPAGNIE GLENCORE  
INSTITUT CANADIEN DES MINES, DE LA MÉTALLURGIE ET DU  
PÉTROLE – TROPHÉE NATIONAL JOHN T. RYAN  
MOTION DE FÉLICITATIONS**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE depuis 1941, l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) honore les installations minières qui ont enregistré les plus bas taux d'accidents au cours de l'année précédente;

ATTENDU QUE le 29 avril dernier, Mine Matagami, une compagnie Glencore, a remporté, lors de la cérémonie 2021, le prix national décerné par l'ICM aux mines de métaux, soit le Trophée John T. Ryan;

ATTENDU QUE la dernière date de réception de cette distinction au niveau canadien remonte à 1972 pour Mine Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE SOULIGNER les efforts remarquables de Mine Matagami, une compagnie Glencore, quant à la santé et la sécurité au travail de ses travailleurs et son engagement en matière de prévention;
- ET DE FÉLICITER l'entreprise pour l'obtention du Trophée national John T. Ryan, lequel est décerné à une mine qui affiche la fréquence la plus faible d'accidents déclarés au cours de l'année précédente.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-05-11-06**

**DÉFI OSENTREPRENDRE NORD-DU-QUÉBEC  
MOTION DE FÉLICITATIONS**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE les résultats de la 23<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre, région Nord-du-Québec, ont été dévoilés le 20 avril dernier;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire souligner les réalisations de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- DE FÉLICITER les lauréats de Matagami dans le cadre de la 23<sup>e</sup> édition régionale du Défi OSEntreprendre, soit :

**Volet Scolaire**

- école secondaire Le Delta, dans la catégorie Secondaire 2<sup>e</sup> cycle, pour le projet « Doux Savons » porté par mademoiselle Marilou Filion et supervisé par madame Louise Toulouse, enseignante;
- école secondaire Le Delta, dans la catégorie Coup de cœur Secondaire, pour le projet « NARKA Food » porté par mesdemoiselles Angélique Rouleau, Kelly-Ann Bélanger, Naomie Cooke et Rébecca Lecompte et supervisé par madame Mélanie La Rocque, enseignante.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-05-11-07**

NATHAN RHEULT ET CHRISTOPHE RHEULT  
SECONDAIRE EN SPECTACLE – FINALE RÉGIONALE  
MOTION DE FÉLICITATIONS

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le programme de Secondaire en spectacle permet le développement culturel et artistique des jeunes des écoles secondaires du Québec axé sur l'expérimentation, l'apprentissage et la formation;

ATTENDU QUE la finale régionale 2020-2021 de Secondaire en spectacle a eu lieu virtuellement et que les lauréats ont été annoncés le 28 avril dernier;

ATTENDU QUE lors de l'édition 2020-2021, messieurs Nathan Rheault et Christophe Rheault se sont classés deuxièmes dans la catégorie interprétation et ont raflé le coup de cœur du jury;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire souligner les réalisations de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QU'une motion de félicitations soit adressée à messieurs Nathan Rheault et Christophe Rheault pour leur performance lors de la finale régionale 2020-2021 de Secondaire en spectacle.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-05-11-08**

**SERVICE DES LOISIRS, ARÉNA ET ESPACES VERTS  
NOMINATION D'UN CHEF D'ÉQUIPE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en vertu de la convention collective en vigueur, il est loisible pour la Ville de Matagami de nommer un chef d'équipe pour un de ses services municipaux;

ATTENDU QUE le Service des loisirs est actuellement le seul où il n'y a pas de chef d'équipe;

ATTENDU QUE pour des raisons d'efficacité de prestation de service et plus particulièrement de vigilance dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il serait souhaitable de nommer un chef d'équipe qui seconderait le directeur des loisirs.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- DE NOMMER, pour une période de six (6) mois, madame Annie Legault au poste de chef d'équipe au Service des loisirs, aréna et espaces verts, et ce, tel que recommandé par le directeur général, monsieur Daniel Cliche, dans sa correspondance du 21 avril 2021;
- QUE cette nomination soit effective depuis le 12 avril 2021;
- ET QUE les conditions et avantages relatifs à cette nomination soient conformes à l'entente convenue entre les parties et mentionnés à ladite correspondance du 21 avril dernier.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-05-11-09**

**CONCIERGERIE DE TROIS BÂTIMENTS MUNICIPAUX  
ADJUDICATION DE CONTRATS**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé des offres de service à Yan entretien ménager enr. pour la conciergerie de l'hôtel de ville, de l'édifice 100, Place du Commerce ainsi que pour le centre civique;

ATTENDU QUE lesdites offres de service ne comportent qu'une majoration de 2 % pour la prochaine année contractuelle;

ATTENDU QUE, conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer ces contrats de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'ADJUGER les contrats de gré à gré à Yan entretien ménager enr. pour la conciergerie de l'hôtel de ville, de l'édifice 100, Place du Commerce et du centre civique, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, aux prix suivants :

<u>Édifice</u>	<u>Prix annuel (taxes incluses)</u>
<b>Hôtel de ville</b>	27 512,17 \$
<b>100, Place du Commerce</b>	22 151,88 \$
<b>Centre civique</b>	45 023,78 \$

- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soient par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, chaque contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

#### **2021-05-11-10**

#### **CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE DE L'ARÉNA ADJUDICATION DE CONTRAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite améliorer l'efficacité énergétique du système d'éclairage de l'aréna;

ATTENDU QUE la Ville a demandé une proposition à l'entreprise Magny électrique afin de réaliser le projet de conversion de l'éclairage à l'aréna;

ATTENDU QUE Magny électrique a déposé une soumission pour un montant de 28 732,25 \$, taxes incluses, pour la réalisation desdits travaux;

ATTENDU QUE la proposition se situe à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue à cette fin au budget 2021;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 362-2018 sur la gestion contractuelle permet un tel contrat de gré à gré lorsque le coût des travaux de construction est en deçà de 50 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- D’ADJUGER à Magny électrique le contrat pour la conversion de l’éclairage à l’aréna, pour un montant de 28 732,25 \$, taxes incluses;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d’incapacité d’agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d’incapacité d’agir, le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

**2021-05-11-11**

DEMANDE D’ACHAT DE TERRAIN

MADAME MANON BOUDREAU ET MONSIEUR SYLVAIN ST-ARNAULD

LOT 5 984 566 – APPROBATION

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE madame Manon Boudreau et monsieur Sylvain St-Arnauld ont déposé une demande d’acquisition pour le terrain adjacent à la cour arrière de leur propriété sise au 14, rue des Trembles;

ATTENDU QUE le terrain est identifié comme étant le numéro de lot 5 984 566, Cadastre du Québec, circonscription foncière d’Abitibi et a une superficie de 484,7 mètres carrés;

ATTENDU QUE la demande d’acquisition respecte le Règlement de lotissement numéro 313-2009.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D’APPROUVER la vente du lot numéro 5 984 566, Cadastre du Québec, circonscription foncière d’Abitibi, représentant 484,7 mètres carrés, à madame Manon Boudreau et monsieur Sylvain St-Arnauld;
- QUE les taux en vigueur à la Ville de Matagami soient appliqués, établissant la contrepartie de la vente à 3 877,60 \$, plus taxes, pour le lot 5 984 566;
- ET QUE les frais d’arpentage, de notaire et tous autres frais inhérents soient la responsabilité des acquéreurs.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »



**2021-05-11-12**

**EXÉCUTION DE TRAVAUX COMPORTANT L'UTILISATION DE  
PESTICIDES – DEMANDE DE PERMIS  
AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire exécuter des travaux comportant l'utilisation de pesticides;

ATTENDU QUE la *Loi sur les pesticides* (RLRQ, c P-9.3) et le *Règlement sur les permis et certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides* (RLRQ, c P-9.3, r. 2) prévoient des mécanismes obligeant la plupart des utilisateurs de pesticides à se conformer à un régime de permis et de certificat;

ATTENDU QUE madame Mylène Guimont, préposée aux loisirs, a obtenu sa certification pour utiliser des pesticides en terrain inculte (C3), le 7 avril 2021, et que ce certificat est valide pour cinq (5) ans.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande de permis pour l'exécution de travaux comportant l'utilisation de pesticides auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- ET D'AUTORISER monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, la demande de permis et tout autre document relatif à la demande, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-05-11-13**

**ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES  
ENTENTE RELATIVE AU FONDS EASTMAIN  
VERSEMENT 2021**

---

Dépôt pour information.

**2021-05-11-14**

**PERMIS D'AFFAIRES « A-1 MÉCANIQUE BAIE-JAMES »  
MESSIEURS MATHIEU BERGERON ET HERVÉ LEBLANC**

---

Dépôt pour information.

**2021-05-11-15**

ARRÉRAGES DE TAXES

IMMEUBLE SIS AU 38, RUE LOZEAU

MANDAT POUR EXÉCUTION DU JUGEMENT N° 605-22-003005-204

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite régler le dossier des arrérages de taxes concernant l'immeuble sis au 38, rue Lozeau (matricule 2214-84-7010), propriété de monsieur Tony Caron;

ATTENDU QUE la Ville a obtenu, le 6 janvier 2021, un jugement de la Cour du Québec, qui porte le numéro 605-22-003005-204 contre monsieur Tony Caron concernant des arrérages de taxes des années 2019 et 2020 pour un montant de 1 349,59 \$;

ATTENDU QUE les procédures habituelles de recouvrement ne permettent pas de récupérer la créance de la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- DE MANDATER l'huissier Kevin Plante de l'étude Kevin Plante, huissier de justice afin de prendre toutes les mesures requises quant à l'exécution du jugement de la Cour du Québec afin de recouvrer les arrérages de taxes dus à la Ville de Matagami, et ultimement à procéder à la saisie mobilière et vente en justice de la propriété sise au 38, rue Lozeau à Matagami;
- QUE M<sup>e</sup> Louis Bigué de l'étude légale Bigué, avocats, puisse continuer son mandat d'accompagnement juridique à la Ville de Matagami, le cas échéant;
- ET D'AUTORISER monsieur Pierre Deslauriers, trésorier et greffier, ou madame Julie Tremblay, directrice adjointe des finances et trésorerie, à se porter acquéreur, pour et au nom de la Ville de Matagami, de l'immeuble sis au 38, rue Lozeau selon les termes de la vente qui seront édictés par l'huissier.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-05-11-16**

38, RUE LOZEAU

DEMANDE RELATIVE AU NON-PAIEMENT DE LOYER

RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU LOGEMENT

AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a obtenu un jugement pour le recouvrement des taxes foncières pour la propriété de monsieur Tony Caron sise au 38, rue Lozeau;

ATTENDU QUE le jugement ne tient pas compte du terrain, qui est sous location auprès de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami doit effectuer parallèlement une démarche auprès du Tribunal administratif du logement (TAL) afin de régler la situation du terrain;

ATTENDU QU'en en cas de défaut de paiement ou de retard de plus de trois (3) semaines, en plus de demander le recouvrement du loyer, des intérêts et des frais de la demande, la Ville peut demander la résiliation du bail et l'expulsion du locataire;

ATTENDU QUE le loyer de monsieur Tony Caron est en retard depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'AUTORISER le dépôt d'une « demande relative au non-paiement de loyer » auprès du Tribunal administratif du logement visant :
  - le recouvrement du loyer dû par monsieur Tony Caron;
  - à défaut de paiement, la demande de résiliation du bail et l'expulsion du locataire;
  - obtenir, le cas échéant, la condamnation du paiement des frais afférents;
- ET D'AUTORISER madame Julie Tremblay, directrice adjointe des finances et trésorerie, à déposer ladite demande relative au non-paiement de loyer au Tribunal administratif du logement, pour et au nom de la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-05-11-17**

ARRÉRAGES DE TAXES

IMMEUBLE SIS AU 11, RUE DU PORTAGE

MANDAT POUR EXÉCUTION DU JUGEMENT N<sup>o</sup> 605-22-003006-202

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite régler le dossier des arrérages de taxes concernant l'immeuble sis au 11, rue du Portage (matricule 2313-96-0025), propriété de madame Karine Poirier;

ATTENDU QUE la Ville a obtenu, le 6 janvier 2021, un jugement de la Cour du Québec, qui porte le numéro 605-22-003006-202 contre madame Karine Poirier concernant des arrérages de taxes des années 2018, 2019 et 2020 pour un montant de 7 599,71 \$;

ATTENDU QUE les procédures habituelles de recouvrement ne permettent pas de récupérer la créance de la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- DE MANDATER l’huissier Kevin Plante de l’étude Kevin Plante, huissier de justice afin de prendre toutes les mesures requises quant à l’exécution du jugement de la Cour du Québec afin de recouvrer les arrérages de taxes dus à la Ville de Matagami, et ultimement à procéder à la saisie immobilière et vente en justice de la propriété sise au 11, rue du Portage à Matagami (matricule 2313-96-0025), lot numéro 5 984 536, Cadastre du Québec, circonscription foncière d’Abitibi;
- ET QUE M<sup>e</sup> Louis Bigué de l’étude légale Bigué, avocats, puisse continuer son mandat d’accompagnement juridique à la Ville de Matagami, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

**2021-05-11-18**

ARRÉRAGES DE TAXES

IMMEUBLE SIS AU 3A, RUE DE LA CONFÉDÉRATION

MANDAT POUR EXÉCUTION DU JUGEMENT N<sup>o</sup> 605-22-003004-207

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite régler le dossier des arrérages de taxes concernant l’immeuble sis au 3A, rue de la Confédération (matricule 2413-09-3260), propriété de madame Vanessa Alvarez;

ATTENDU QUE la Ville a obtenu, le 6 janvier 2021, un jugement de la Cour du Québec, qui porte le numéro 605-22-003004-207 contre madame Vanessa Alvarez concernant des arrérages de taxes des années 2018, 2019 et 2020 pour un montant de 5 447,83 \$;

ATTENDU QUE les procédures habituelles de recouvrement ne permettent pas de récupérer la créance de la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- DE MANDATER l’huissier Kevin Plante de l’étude Kevin Plante, huissier de justice afin de prendre toutes les mesures requises quant à l’exécution du jugement de la Cour du Québec afin de recouvrer les arrérages de taxes dus à la Ville de Matagami, et ultimement à procéder à la saisie immobilière et vente en justice de la propriété sise au 3A, rue de la Confédération à Matagami (matricule 2413-09-3260), lot numéro 5 984 082, Cadastre du Québec, circonscription foncière d’Abitibi;
- ET QUE M<sup>e</sup> Louis Bigué de l’étude légale Bigué, avocats, puisse continuer son mandat d’accompagnement juridique à la Ville de Matagami, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

**2021-05-11-19**

**CORRESPONDANCE**

**1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL**

**a) *Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation***

- i) Lettre du 20 avril 2021 – Approbation du règlement 373-2021 par lequel le conseil décrète un emprunt de 1 469 430 \$

**2. AUTRES**

**a) *Centre Unissons la Famille***

- i) Lettre du 28 avril 2021 – Remerciement quant au soutien reçu dans le cadre de l’étude des scénarios de développement de leurs activités

**b) *Solidarité Alimentaire Matagami***

- i) Lettre du 4 mai 2021 – Remerciement quant à l’appui au développement de leurs activités

**2021-05-11-20**

SERVICE DES LOISIRS

**RAPPORT MENSUEL – AVRIL 2021**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- D’APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

**2021-05-11-21**  
SERVICE DES LOISIRS  
ENGAGEMENT DE PERSONNEL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER l'engagement de mademoiselle Léa Landreville au poste de préposée à la bibliothèque et d'assistante surveillante-sauveteur, et ce, à compter du 3 mai 2021;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ce poste.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-05-11-22**  
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
RAPPORT MENSUEL – AVRIL 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-05-11-23**  
**SERVICE DES INCENDIES**  
RAPPORT MENSUEL – AVRIL 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-05-11-24**  
SERVICES TECHNIQUES  
RAPPORT MENSUEL – AVRIL 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-05-11-25**  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
MADAME VALÉRIE GUIMONT ET MONSIEUR CLAUDE MORIN  
69, RUE DES RAPIDES, LOT 5 984 521  
APPROBATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE madame Valérie Guimont et monsieur Claude Morin, propriétaires, ont déposé une demande de dérogation mineure adressée au conseil municipal relativement à l'immeuble situé au 69, rue des Rapides, lot 5 984 521;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 347-2015, le conseil peut accorder des dérogations mineures au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2.3.5 du règlement numéro 347-2015, le comité consultatif d'urbanisme a étudié ladite demande lors de sa séance du 6 avril 2021;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de cette demande (recommandation 2021-04-06-01);

ATTENDU QUE le greffier a fait publier dans l'hebdomadaire Le Citoyen, en date du 21 avril 2021, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la présente séance, ainsi que la nature et les effets de ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le greffier, monsieur Pierre Deslauriers, n'a reçu aucun commentaire ou représentation par courriel concernant l'objet de ladite demande de dérogation mineure au cours de la période de consultation écrite tenue à cette fin;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil et à la suite de l'invitation faite par le maire aux personnes présentes dans l'assistance, aucune personne ne s'est fait entendre sur l'objet de ladite demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée par madame Valérie Guimont et monsieur Claude Morin, pour la propriété sise au 69, rue des Rapides, lot 5 984 521, soit d'augmenter la superficie du garage à 69 m<sup>2</sup> au lieu de 67 m<sup>2</sup>, le tout tel que précisé dans le Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements;
- ET QUE la demande ainsi accordée soit alors réputée conforme au Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-05-11-26**

ARRÉRAGES DE TAXES

IMMEUBLE SIS AU 20, RUE ROW

MANDAT POUR EXÉCUTION DU JUGEMENT N<sup>o</sup> 605-22-002871-184

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite régler le dossier des arrérages de taxes concernant l'immeuble sis au 20, rue Row (matricule 2313-36-0760), propriété de madame Nathalie Bonneau;

ATTENDU QUE la Ville a obtenu, le 9 janvier 2019, un jugement de la Cour du Québec, qui porte le numéro 605-22-002871-184 contre madame Nathalie Bonneau concernant des arrérages de taxes des années 2017 et 2018 pour un montant de 4 347,84 \$;

ATTENDU QUE les procédures habituelles de recouvrement ne permettent pas de récupérer la créance de la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- DE MANDATER l'huissier Kevin Plante de l'étude Kevin Plante, huissier de justice afin de prendre toutes les mesures requises quant à l'exécution du jugement de la Cour du Québec afin de recouvrer les arrérages de taxes dus à la Ville de Matagami, et ultimement à procéder à la saisie immobilière et vente en justice de la propriété sise au 20, rue Row à Matagami (matricule 2313-36-0760), lot numéro 5 984 361, Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi;



- ET QUE M<sup>e</sup> Louis Bigué de l'étude légale Bigué, avocats, puisse continuer son mandat d'accompagnement juridique à la Ville de Matagami, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-05-11-27**

**RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 295-2006 CONCERNANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU PROVENANT DU RÉSEAU D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC MODALITÉS TEMPORAIRES DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION D'UNE PORTION DES RUES DE LA SAVANE ET GRANDE ALLÉE – APPROBATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la réalisation du projet de réfection d'une portion des rues de la Savane et Grande Allée implique la mise en place en surface d'un réseau temporaire d'alimentation d'eau potable;

ATTENDU QUE l'entrepreneur fera cette mise en place en deux (2) phases distinctes afin de limiter les impacts d'une telle mesure pour les citoyens;

ATTENDU QUE la première phase s'appliquera, le ou vers le 7 juin 2021, pour les propriétés situées sur la rue de la Savane, à partir de l'intersection de la rue du Goéland, jusqu'à l'intersection des rues Grande Allée et des Trembles;

ATTENDU QUE la deuxième phase s'appliquera pour les propriétés situées sur la rue de la Savane, à partir de l'intersection de la rue du Goéland, jusqu'à l'intersection de la rue Monviel;

ATTENDU QUE la performance d'un tel système temporaire est moindre qu'une alimentation standard du réseau public;

ATTENDU QU'en marge de la réalisation dudit projet et en application de l'article 10 du règlement numéro 295-2006 concernant l'utilisation extérieure de l'eau provenant du réseau d'aqueduc, il y a donc lieu de décréter les modalités concernant l'arrosage pour les secteurs visés par les travaux.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE DÉCRÉTER les modalités suivantes concernant l'arrosage pour les secteurs visés par les travaux, à savoir :

Secteur	Numéros civiques Phase n°1	Numéros civiques Phase n°2
rue de la Savane	du 173 au 217	du 97 au 169
rue Monviel		13
rue Row		27

Secteur		Numéros civiques Phase n°1	Numéros civiques Phase n°2
rue du Goéland			13
rue Bernard		24	
Grande Allée		du 15 au 19	

### **MODALITÉS**

#### **Interdiction complète :**

- d'arroser « en continu » toute pelouse, toutes fleurs, tous arbustes ou jardins, etc.;
  - d'arroser les végétaux ou de laver son véhicule au moyen d'une lance à fermeture automatique;
  - de remplir sa piscine;
- ET QUE ces modalités soient applicables aux propriétés ci-haut mentionnées, durant la saison estivale 2021, pour la durée de la présence d'un réseau temporaire selon les phases n°1 et n°2 décrites dans la présente résolution.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-05-11-28**

PROJET « AMÉNAGEMENT CAVELIER/GALINÉE »  
 ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME 2020-2022  
 RÉGION TOURISTIQUE DE LA BAIE-JAMES, VOLET 3  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Tourisme Baie-James dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022, région touristique de la Baie-James, volet 3, pour la réalisation du projet « Aménagement Cavelier/Galinée »;
- ET D'AUTORISER monsieur Daniel Cliche, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, la demande d'aide financière et tout autre document relatif au projet, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-05-11-29**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une (1) personne est présente et une période de questions est tenue à son intention.

De plus, en raison de la pandémie de COVID-19, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de mai, aucune question n'a été reçue par courriel.

**2021-05-11-30**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– DE LEVER la séance à 20 h 02.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

*René Dubé*

*Pierre Deslauriers*

---

RENÉ DUBÉ  
MAIRE

---

PIERRE DESLAURIERS  
GREFFIER

